

NOMBRE ET POURCENTAGE DE FAMILLES DONT LE REVENU SE SITUE AU-DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL ET DU SEUIL RÉVISÉ DE FAIBLE REVENU ÉTABLI PAR STATISTIQUE CANADA POUR 1989

1989	1989 SEUIL DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL (Chiffres exprimés en pourcentage et en nombre de personnes)	1989 SEUIL DE FAIBLE REVENU ÉTABLI PAR STATISTIQUE CANADA (Chiffres exp- rimés en pourcentage & en nombre de personnes)
<u>Personnes seules</u>	34,3 % (1 097 000 personnes)	30,5 % (974 000 personnes)
<u>Familles de deux personnes ou plus</u>	19,0 % ** (1 346 000 familles)	19,6 % (682 000 familles)
Nombre total et pourcentage de personnes vivant au dessous du seuil de pauvreté	20,5 % ** (5,417,000 personnes)	12,2 % (3,129,000 personnes)

* 1978: année de référence

** Seuils de pauvreté du Comité sénatorial comprennent plus de familles

<u>Personnes seules</u>	35,7 % (1 111 000 personnes)	33,1 % (1 031 000 personnes)
<u>Familles de deux personnes ou plus</u>	19,3 % ** (1 348 000 familles)	10,5 % (733 000 familles)
Toutes les personnes	20,9 % ** (5 448 000 personnes)	13,1 % (3 328 000 personnes)

D'après le seuil de pauvreté établi par le Comité sénatorial, environ 20,5 p. 100 de la population canadienne (soit quelque 5 417 000 personnes) avaient un revenu inférieure au seuil de pauvreté en 1989. Cette proportion est légèrement inférieure à celle de 1988. Les chiffres de Statistique Canada indiquent qu'une proportion totale de 12,2 p. 100 se situe au-dessous du seuil établi par l'organisme, ce qui représente aussi une baisse par rapport à 1988.

Selon les chiffres que Statistique Canada a produits pour 1989, les 20 p. 100 de familles et de personnes seules qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus (le quintile inférieur de revenu) ont touché seulement 6,5 p. 100 de l'ensemble des revenus, tout comme en 1988 et en 1987.

REVUE STATISTIQUE DU CANADA, JUIN 1984 - SEUILS DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ DU SÉNAT. Le comité spécial du Sénat sur la pauvreté, présidé par le Sénateur David A. Croll, a fixé selon les niveaux de revenu, des seuils de pauvreté qui se fondent sur les "articles de première nécessité". Basés sur la taille de la famille, les seuils du comité sont rajustés chaque année à l'aide d'une formule d'indexation fondée sur les niveaux de vie, comme le reflète le montant du revenu personnel disponible au Canada, au cours d'une année donnée. La formule d'indexation annuelle est conçue de manière à prévoir à la fois les changements réels et les changements nominaux intervenus dans les revenus ainsi que les modifications pouvant survenir dans la taille moyenne de la famille. Les seuils de pauvreté qui en résultent représentant près de la moitié du revenu moyen de 1981 pour des familles de deux, trois et quatre membres. Le Sénateur Croll publie une mise à jour périodique des seuils de pauvreté établis par le comité du Sénat.

PRODUIT PAR
LE SÉNATEUR DAVID A. CROLL
DÉCEMBRE 1990

PAUVRETÉ AU CANADA
MISE À JOUR DU SEUIL DE
PAUVRETÉ